

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

SERVICE DE TRANSPORT RÉGULIER DE PERSONNES ENTRE LE COLLÈGE
ET LE GYMNASE OU LA PISCINE

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 11 juin 2021 à 12:00

RECTORAT DE L'ACADÉMIE NANCY-METZ

COLLÈGE JEAN LAMOUR
56, boulevard de Scarpone
54000 NANCY

Sommaire

1.	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR.....	3
	1.1. Nom et coordonnées de l'établissement.....	3
	1.2. Numéros d'identification.....	3
	1.3. Groupement d'acheteurs	3
	1.4. Représentant légal de l'établissement et pouvoir adjudicateur	3
	1.5. Contact et renseignements.....	3
2.	IDENTIFICATION DU MARCHE	3
	2.1. Objet.....	3
	2.2. Type de marché et nomenclature.....	3
	2.3. Lieu d'exécution du marché :	3
	2.4. Durée du marché :	4
	2.5. Montant du marché.....	4
	2.6. Modalités de facturation et de règlement	4
	2.7. Réduction de l'impact environnemental.....	4
3.	PROCEDURE	4
	3.1. Type de procédure.....	4
	3.2. Décomposition de la consultation	4
	3.3. Date et heure limite de réception des plis.....	4
	3.4. Réduction du nombre de candidats	4
	3.5. Possibilité d'attribution sans négociation.....	4
	3.6. Variantes	5
4.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
	5.1. Documents à produire	6
	5.1.1. Pièces de la candidature :.....	6
	A. Avec utilisation du E-DUME	6
	B. Sans utilisation du E-DUME :.....	6
	5.1.2. Pièces de l'offre :	7
	5.2. Durée de validité des offres.....	7
6.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
	6.1. Sélection des candidatures	7
	6.2. Attribution du marché	7
	6.3. Suite à donner à la consultation.....	8
7.	RECOURS ET CONTENTIEUX	8

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1.1. Nom et coordonnées de l'établissement

Collège JEAN LAMOUR

Adresse: 56, boulevard de Scarpone 54000 NANCY

Numéro du standard: 03 83 97 88 20

Adresse mail: ce.0541327@ac-nancy-metz.fr

1.2. Numéros d'identification

N° RNE : 0541327Z

N° SIRET : 19541327300010

1.3. Groupement d'acheteurs

NON

1.4. Représentant légal de l'établissement et pouvoir adjudicateur

Mme Claire DELON, Principale

1.5. Contact et renseignements

Mme Christelle MARCHAL, gestionnaire

Ligne directe : 03 83 97 88 22

Mail : christelle.marchal@ac-nancy-metz.fr

2. IDENTIFICATION DU MARCHE

2.1. Objet

La présente consultation porte sur un SERVICE DE TRANSPORT RÉGULIER DE CLASSES ENTRE LE COLLÈGE ET LE GYMNASE OU LA PISCINE.

2.2. Type de marché et nomenclature

Accord-cadre avec montant maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
60130000-8	Services spécialisés de transport routier de passagers

2.3. Lieu d'exécution du marché :

Trajets effectués entre

Le Collège Jean Lamour

56, boulevard de Scarpone 54000 NANCY

d'une part,

et

Le Gymnase Claude le Lorrain et/ou la Piscine Alfred Nakache
Avenue Raymond Pinchard 54000 NANCY
d'autre part

2.4. Durée du marché :

Le marché porte sur la période allant du 2 septembre 2021 au 6 juillet 2022.

2.5. Montant du marché

Le montant maximum des prestations est estimé à 50 400 € TTC.

2.6. Modalités de facturation et de règlement

Les factures liées aux prestations devront être émises mensuellement et à terme échu.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Aucun versement d'avance ou d'acompte ne pourra être demandé.

2.7. Réduction de l'impact environnemental

Cette consultation comporte des objectifs de réduction de l'impact environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP.

3. PROCEDURE

3.1. Type de procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

3.2. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : la consultation ne fait pas l'objet d'allotissement compte tenu de la spécificité du marché.

3.3. Date et heure limite de réception des plis

Les offres devront être déposées au plus tard à la date et à l'heure figurant sur la page de garde du présent document.

3.4. Réduction du nombre de candidats

NON

3.5. Possibilité d'attribution sans négociation

L'établissement se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront déposé une offre acceptable et ce, sur tous les éléments de l'offre. Il se réserve le droit de n'engager de négociations qu'avec les candidats dont les offres, après un premier classement, ont été jugées les meilleures.

L'établissement pourra également attribuer le marché sans négociation sur la base d'une offre initiale.

3.6. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le mémoire technique et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires et le sous détail des prix
- L'échantillon représentatif (ER)

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse suivante : <http://site.aji-france.com/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les offres devront être exprimées exclusivement sur la plate-forme du site AJI par voie dématérialisée (<http://site.aji-france.com/> - Liste des consultations - numéro de la permanence technique pour les fournisseurs : 09 72 12 33 66).

Aucun format électronique n'est imposé pour la transmission des documents.

Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et concernant les BPU, ER et MT, il est apprécié qu'ils soient remis au format tableur .xls ou .xlsx.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

La transmission de l'offre par voie dématérialisée peut être doublée d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

En revanche, la transmission d'une offre qui aurait lieu exclusivement sur un support physique (papier, CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée (sauf copie de sauvegarde).

Il est rappelé que les offres doivent être transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est analysée la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

5.1. Documents à produire

5.1.1. Pièces de la candidature :

A. Avec utilisation du E-DUME

Le dossier de candidature devra contenir :

- le formulaire de candidature e-DUME complété ; ce formulaire remplace les formulaires DC1 et DC2.
- copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise

B. Sans utilisation du E-DUME :

Le dossier de candidature devra contenir :

- le formulaire DC1 complété ou lettre de candidature
- le formulaire DC2 complété ou renseignement équivalent
- pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; le cas échéant, la preuve par tout moyen (déclaration de sous-traitance, engagement écrit...) que le candidat disposera bien de la capacité du ou des opérateurs économiques sur lequel/lesquels il s'appuie pour l'exécution du marché public,
- les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat (pièces visées aux articles 48 à 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :
- copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Tous renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, la capacité professionnelle ou technique du candidat à réaliser les prestations et notamment une liste des principales références effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier auprès d'autres opérateurs économiques.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2. Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter et à dater par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant une vocation à être titulaires du contrat.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et sous détail des prix, à compléter selon le cadre fourni
- L'échantillon représentatif (ER) à compléter selon le cadre fourni
- Le mémoire technique et ses annexes, complétés selon le cadre fourni

L'acte d'engagement devra être signé dès le dépôt de candidature.

5.2. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront sélectionnées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2. Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Toutefois, si le pouvoir adjudicateur ouvre des négociations, les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières et acceptables à l'issue des négociations.

Pour le classement et l'attribution du marché, il est fait application des formules suivantes :

Méthode de calcul du prix :

$$N = (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre examinée}) \times 20$$

La pondération est ensuite appliquée sur la note obtenue.

Méthode de calcul de la valeur technique :

$$N = (\text{Evaluation technique du candidat à noter} / \text{Evaluation technique la plus haute}) \times 20$$

La pondération est ensuite appliquée sur la note obtenue.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique du candidat	60.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et l'échantillon représentatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant de l'échantillon représentatif sera rectifié en conséquence par le pouvoir adjudicateur.

6.3. Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier, par courriel ou par le biais du profil d'acheteur ou lors d'une ou plusieurs réunions, sur la base des critères de jugement des offres, avec le ou les candidats ayant remis une offre susceptible d'être économiquement la plus avantageuse, éventuellement en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, suivants:

- Un extrait K ou K bis RCS de moins de 3 mois (délivré par les services du greffe du tribunal de commerce à une date récente) ou documents équivalents
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois.
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur avec date de délivrance récente
- Une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

En l'absence de réception de ces documents dans ce délai, le marché pourra être notifié à l'entreprise placée en 2ème position sans autres formalités.

7. RECOURS ET CONTENTIEUX

En cas de litige relatif à cette procédure, ou de litiges nés de l'application du marché, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de NANCY

CO 20038

54036 NANCY CEDEX